

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 5044

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KERDOUN

MONAHMED

Date de naissance : 12-06-63

Adresse : KERDOUN9@GMAIL.COM

Tél. : 0661193876

Total des frais engagés : 876,00 Dhs

Cachet du médecin :

Docteur SEFFAR M.J.
L'atelier de la Faculté de Paris
Spécialiste des Maladies de
l'Appareil Digestif
5, Rue Abou Faris El Marini-Rabat
Tél.: 05 37 70 91 45

107 Juin 2022

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : KERDOUN neé KERDOUN Age : 59

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RABAT

Le : 15/06/22

Signature de l'adhérent(e) : K.K

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
07 Juin 2022			3000Y	 Dr. SEFFAR M. S. Professeur de la Faculté de Médecine de Toulouse Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif 5, Rue Abou Farès El-Beldi Tel: 05 37 51 10 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 CHARACIE AV. N° 17 Av. Mohamed V, El Menzah 5 INPE : 102091022 T : 0537 01 10 51	07.06.11	576,02

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur SEFFAR M.J.

LAUREAT DE LA FACULTE DE PARIS

SPECIALISTE DES MALADIES DE
L'APPAREIL DIGESTIF



Hépato-gastro - enterologie
Vidéo-échographie abdominale
Proctologie médico-chirurgicale

Membre de l'Association Américaine
des Maladies du Foie (AASLD)

5, Rue Abou Faris El Marini (Place Piétri)
Rabat

Tél : 05 37 70 91 45 / Fax : 05 37 73 60 54

Rabat, le 07 Juin 2022

Dr ABSEKANE

144,5023

Doile ep. KERDOUS

$\frac{1}{T} = 576,5$

/ Zofes (20ug)

91,50 x3

yel le aches

PHARMACIE AV. MED VI
Av. Mohammed VI, Km 17
EL Menzeh - Témara
INPE : 102091022
Tel : 0537 01 10 57

y Librox

1500 mg duas

1246
07/05/2022

49,50

8

CARBONATE (5,2)

1246
07/05/2022

jet 108/165 Mfay

Docteur SEFFAR M.J.
Lauréat de la Faculté de Paris
Spécialiste des Maladies de
l'Appareil Digestif
5, Rue Abou Faris El Marini-Rabat
Tél. : 05 37 70 91 45

ICE : 001678828000035

في حالة الاستعجال : مصحة أكدال - الهاتف : 05 37 67 77 77

En cas d'urgence : Clinique Agdal - Tél. : 05 37 70 91 45

الدكتور محمد جمال الصفار

اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي

خريج كلية الطب بباريس

فبرسكي وجراحة البواسير

عضو الجمعية الأمريكية لأمراض الكبد

5، زنقة أبو فارس المريني - ساحة بيترى

الرباط

الهاتف : 05 37 73 60 54 / فاكس : 05 37 70 91 45



LOT 220445
EXP 01/2024
PPV 144.50DH

LOT 211966
EXP 10/2023
PPV 144.50DH

LOT 211966
EXP 10/2023
PPV 144.50DH

Avant toute utilisation, lire attentivement
la notice intérieure.



LOT:22033 PER:03/2025
PPV:21,00 DH

Avant toute utilisation, lire attentivement
la notice intérieure.



LOT:22033 PER:03/2025
PPV:21,00 DH



LOT:22033 PER:03/2025
PPV:21,00 DH